



Une unité de décontamination permettrait de désinfecter le matériel apicole sans repartir le cadre à zéro. Photo : Archives/TCN

Une unité de décontamination apicole réclamée

08 mai 2021

Des apiculteurs aimeraient remettre en service une unité de décontamination de leur matériel utilisée dans le passé, afin de mieux contrôler les maladies.

« C'est un bon service qu'on a perdu. Ça permettait de limiter la propagation de maladie. Là, on voit qu'il y a un retour plus important », soutient Raphaël Vacher, nouveau président des Apiculteurs et Apicultrices du Québec (AADQ). Ce dernier aurait eu besoin de ce type de service l'été dernier, quand 10 % de ses ruches ont été infectées par la loque européenne. Il a dû isoler le matériel contaminé en attendant d'avoir des antibiotiques pour traiter l'infection. Il les a reçus seulement à l'automne, alors que la saison était terminée. « Il faut réfléchir à la salubrité du miel et faire attention à l'utilisation d'antibiotiques », précise également le propriétaire de Miels Raphaël à Alma, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'ajout d'un tel outil serait bénéfique pour l'ensemble de la production, estime Nicolas Tremblay, agronome et conseiller apicole au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault. Il explique qu'actuellement, les apiculteurs doivent détruire leur matériel et repartir sur des cadres neufs sur lesquelles les abeilles n'ont pas encore fabriqué de cire. La production de 8 kg de miel est nécessaire pour fabriquer 1 kg de cire. Ce qui veut dire que la production finale sera moins grande. « Ce n'est pas le cas quand on peut désinfecter adéquatement la cire comme avec une unité de décontamination. Cela permet de produire beaucoup plus vite du miel », souligne-t-il.

Dans une remorque

L'unité de décontamination utilisée jadis se trouvait dans une remorque mobile de camion et se déplaçait dans la province pour décontaminer le matériel des apiculteurs. Elle a cessé d'être en fonction il y a au moins une quinzaine d'années, puisqu'elle était vieille et qu'il aurait été onéreux de la restaurer. De plus, elle utilisait de l'oxyde d'éthylène, un gaz devenu rare et dont le prix avait explosé. Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, on précise que « le gaz utilisé n'est plus homologué/autorisé au Canada pour ce type d'usage, parce qu'il y a un risque pour la santé humaine. » « L'unité telle quelle n'est probablement pas la solution, mais il faut trouver une solution viable et économique pour les producteurs », soutient l'agronome Nicolas Tremblay.

Deux avenues envisagées

Le président des AADQ mentionne que deux options sont évaluées. La première serait d'avoir une unité de décontamination, mais en utilisant de l'ozone comme gaz de remplacement. Un projet de recherche sera mené à ce chapitre.

Il y a aussi la possibilité de l'irradiation. Présentement, cette méthode est offerte, mais à petit volume et à un coût élevé. Les apiculteurs doivent aussi se déplacer à un endroit précis pour décontaminer leur matériel.



MARTINE VEILLETTE

Journaliste

mveillette@laterre.ca